

Une publication québécoise sur l'interdiction de danser

Les danses et les bals : sermons, notes et documents / par le curé de N.-D. de Québec - Québec : des presses à vapeur de Léger Brousseau, 1879 (Québec : Imprimerie de Léger Brousseau). 56 p. ; 18 cm

par Marc-André Veilleux, documentaliste du Centre de documentation Marius-Barbeau [CDMB]

Nous voulons informer le lecteur qu'il y a une abondante documentation qui porte sur l'origine de la danse, sur son évolution au cours de l'histoire, sur les différentes formes de danses selon les époques, sur la place que la danse a occupée ou a été interdite selon les moeurs des époques. Il y a donc eu différents courants, différentes appréciations positives ou négatives de la danse qui dépassent largement le contexte socioculturel et socio-religieux de la Nouvelle-France (et du Québec). Comme nous le savons tous, le clergé d'une certaine époque, autant catholique que protestant condamnait la pratique de la danse, et ceci tant au Québec, qu'en Europe et aux États-Unis, tandis que le clergé orthodoxe a toujours intégré des danses dans certaines cérémonies de son rituel. Nous pouvons consulter l'un de ces livres au **CDMB**. À titre de curiosité et pour savourer la verve de cette édifiante littérature, nous vous présentons ces quelques citations qui vont suivre :

Mgr l'Archevêque Turgeon, 18 novembre 1851 :

« Nous croirions manquer à un devoir important de notre charge, si, à l'approche de la saison des plaisirs et de la dissipation, nous n'élevions pas la voix pour vous prémunir contre une ruse nouvelle de l'esprit infernal, un nouveau piège qu'il tend à l'innocence de la jeunesse, un scandale enfin qui, depuis peu s'est produit dans certaines réunions de plaisir, et qui, s'il n'est promptement réprimé, ne peut manquer de causer la ruine de bien des âmes. [...] vous voyez que nous voulons parler de ces danses indécentes, que l'esprit de licence a cherché à introduire dans notre société depuis quelque temps. »

Petit relevé des adjectifs utilisés pour désigner les danses indécentes :

danses scandaleuses, lascives, immodestes, défendues, vives (aux États-Unis, plutôt que vives on dit rondes), modernes, défendues, dangereuses.

Voici également un petit relevé des seules danses nommées :

polka, cancan, valse, galop

« ...ces danses, toujours dangereuses en général et trop souvent criminelles en particulier, elles sont défendues sous peine de refus des sacrements, à ceux qui s'obstineraient, [...] »

Le narrateur répondait à la justification de recevoir une société dansante.

«[...] par suite de votre sévérité à cet endroit vous nous avez fait un bien mauvais parti, avec la société anglaise et protestante, que nous sommes obligés de voir et de recevoir. M.F., ce n'est pas le mandement de l'évêque qui vous fait cette position gênante ; c'est le sublime et divin mandement de Dieu lui-même [...] vous ne commettrez l'impureté ni chez vous, ni ailleurs, ni par vous ni par vos subalternes, ni aux jeux ni à la danse [...] »

Maintenant le narrateur rapporte un éloquent témoignage.

«[...] au passage du Prince de Galles en ce pays, et dans une occasion plus récente encore, plusieurs Dames et Demoiselles de nos meilleures familles canadiennes ont eu le bon esprit et la sainte générosité de refuser l'honneur de hautes- invitations, plutôt que de manquer à leurs devoirs de catholiques !!! Et je sais que ces hauts personnages anglais, avec la noblesse de leur caractère, ont admiré ces traits de courage. [...] et pour récompense immédiate, le nom de ces courageuses chrétiennes a volé de bouche en bouche et se répètera dans la suite, avec la tradition de leur pieuse bravoure. »

Par la suite le narrateur imagine un procès qui tranchera si la danse est un danger ou une chose indifférente.

«[...] vous connaissez mes témoins à charge: de nombreux Conciles, composés de nombreux

évêques ; les saints Pères de l'Église, dont la sainteté, la science et la sagesse font autorité, même aux yeux des sectes protestantes ; les théologiens, qui ont passé la grande partie de leur vie à l'étude la plus réfléchie, [...] se trouve la contre-partie ?[...] C'est bien simple ; voici toute la défense : « je n'y vois pas de mal ! et il n'y a pas de péché ! » Et quels sont les auteurs , les savants renommés, les personnages d'expériences qui maintiennent cette morale ? Mais c'est bien plus simple encore! C'est une jeune fille de seize ans, un jeune homme sans réflexion [...] »

Le rév. P. Félix de la compagnie de Jésus :

« Voyez, mes frères, voyez ! les personnes qui entrent dans un bal laissent leur ange gardien à la porte. Et c'est un démon qui le remplace ; en sorte qu'il y a bientôt dans la salle autant de démons que de danseurs. Le même saint personnage avait un colloque avec une possédée, du Puy, en Velay. Il lui demanda : Que penses-tu de la danse ? Et le démon répondit par la bouche de cette infortunée: J'entoure une danse comme un mur entoure un jardin - Vie du curé d'Ars, par A. Monin, p.414 »

Suit un témoignage d'un ministre protestant, Montréal 19 novembre 1879.

« Il a condamné en termes très-fort la danse ronde de société et au point de vue de la santé, et au point de vue de la culture physique, intellectuelle et morale. En disant que l'exercice de cette danse est immoral, il a établi le fait que le chef de police de New York prétendait que les trois quarts des femmes perdues de cette cité en sont venues là par la danse. »

Une note à la toute fin du volume vient prouver le fondement «naturel» de l'interdiction de danser.

« NOTE - Avant la venue des missionnaires aux [les Gambier ou O'Tahiti, un infidèle de ces contrées sauvages, une de ces âmes droites dont parle l'apôtre St. Paul (Rome 11, 15), n'avait jamais voulu permettre à ces jeunes fils et filles de danses analogues à celles que l'Église condamne. Il fut un des premiers à se convertir avec sa famille »

Le Centre de documentation Marius-Barbeau

4839, rue de Bordeaux, Montréal (Qc) H2H 2A2

(514) 522-1511

adresse électronique : info@cdmb.ca

site Web : <http://www.cdmb.ca>
